



CONVOCATION

116^e Assemblée générale ordinaire
de la Ligue Romande de Football

Mercredi 2 mars 2016 à 19h30

Casino de Montbenon, salle des fêtes
Allée Ernest Ansermet 3, Lausanne

18h45	Ouverture des portes Signature de la feuille des présences
19h30	Ouverture de l'assemblée
21h00	Apéritif



Sont convoqués :

- Les délégués des clubs membres actifs
- Le président du Groupement des arbitres
- Le président du Tribunal arbitral
- La commission de vérification des comptes

Sont invités :

- Le comité du Groupement des arbitres
- Les arbitres actifs
- Les membres du Tribunal arbitral
- Les membres d'honneur

9 février 2016

Mesdames, Messieurs, chers membres,

Nous avons l'avantage de vous convoquer à notre **116^e Assemblée générale ordinaire** qui se déroulera le

mercredi 2 mars 2016 à 19h30 au Casino de Montbenon à Lausanne.

Vous trouverez ci-joint l'ordre du jour ainsi que des documents complémentaires.

Nous rappelons que les clubs membres actifs ont l'obligation de se faire représenter sous peine de sanction prévue à l'article 14 des statuts. Il en va de même pour les clubs qui demandent leur adhésion qui doivent impérativement être présents pour être admis.

Les clubs qui désirent soumettre des propositions individuelles et/ou annoncer des membres honoraires sont priés de les faire parvenir par écrit au Comité central de la LRF d'ici au **24 février 2016**. Il ne sera pas délibéré sur des propositions tardives ou non inscrites à l'ordre du jour.

Dès votre arrivée, nous vous prions de vous annoncer directement et de signer la feuille de présence.

Au terme de notre assemblée, nous aurons le plaisir de vous convier à notre traditionnel apéritif.

Avec nos salutations cordiales et sportives.

LIGUE ROMANDE DE FOOTBALL

Le président : La secrétaire :
D. Guillemin *B. Koelle*

Annexes ment.



116^e ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DE LA LRF

Date : mercredi 2 mars 2016
Lieu : Casino de Montbenon, salle des fêtes, Lausanne
Heure : 19h30
Présidence : Daniel GUILLEMIN

ORDRE DU JOUR

1. Contrôle des présences
2. Désignation des scrutateurs
3. Approbation du procès-verbal de la 115^e assemblée générale
4. Rapports
 - 4.1. de gestion par le président central de la LRF
 - 4.2. du Groupement des arbitres par son président
 - 4.3. du Tribunal arbitral par son président
5. Finances
 - 5.1. Présentation des comptes de la saison 2015
 - 5.2. Rapport de la commission de vérification des comptes de la saison 2015
6. Adoption des rapports désignés sous chiffres 4 et 5
7. Remise des récompenses : championnat, coupe, prix fair-play
8. Admissions et démissions des clubs
9. Elections
 - 9.1. du trésorier de la LRF
 - 9.2. des clubs vérificateurs des comptes pour la saison 2016
 - 9.3. de nouveaux membres du Tribunal arbitral
10. Organisation des compétitions pour la saison 2016
11. Nomination des membres d'honneur et honoraires
12. Proposition du Comité de la LRF
13. Propositions individuelles des clubs
14. Divers

9.02.16



ANNEXE A L'ORDRE DU JOUR

INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES A L'ORDRE DU JOUR

3. Le procès-verbal est disponible sur le site internet.
- 5.1. Le bilan et les comptes de PP seront distribués au début de l'assemblée.

7. **Prix 2015**

Compétitions hommes

- Champion A : UEFA
- Champion B : GDJ
- Champion C : Philip Morris
- Champion D : Sauce Galaxy
- Champion E : Lokomotiv Lozanna
- Coupe : Bar des Boucaniers
- Fair-play : Lokomotiv Lozanna

Compétitions femmes

- Champion : Les Boucanières

8. Admission des clubs suivants :
- Assura
 - La Chapelle
 - Dumnica
 - Dynamo SLAF
 - Logitech
 - Pain & Fromage
 - * IBM BSC-CAB (retour de membre libre)
 - * CSPL Féminin (CSPL inscrit une équipe féminine)

Ces nouveaux clubs sont priés d'envoyer au Comité de la LRF un bref descriptif présentant leur équipe d'ici le 24 février 2016.

- 9.1. Roger RENOLD, trésorier sortant (assemblée générale 215-2015) est remplacé par Pedro COEHLO qui a déjà repris la comptabilité dans le courant de la saison 2015.
- 9.3. Le Tribunal arbitral propose de nommer deux nouveaux membres suppléants :
- Filip BANIC, juriste (Lausanne-Ours)
 - Alexis ERB (Lapin-Vert)
11. Les clubs qui désirent annoncer des membres honoraires sont priés d'adresser leur demande par écrit au Comité central de la LRF d'ici au 24 février 2016.
12. Modification de l'article 1 des statuts. Ajout d'une mention indiquant que la LRF est une association Vaudoise.
13. Les clubs qui désirent soumettre des propositions individuelles sont priés de les faire parvenir par écrit au Comité central de la LRF d'ici au 24 février 2016. Il ne sera pas délibéré sur des propositions tardives et/ou non inscrites à l'ordre du jour.
14. Pour des questions d'organisation, les clubs sont invités à soumettre leur éventuelle intervention au président, au plus tard, 20 minutes avant le début de l'assemblée.

22.02.16